

SOS Faim Belgique, ASBL

Coordination Nationale des Organisations
Paysannes du Mali (CNOP)



ETUDE DE CAS SUR LA CONTRIBUTION DE LA PRODUCTION DE RIZ DES
EXPLOITATIONS FAMILIALES A L'ATTEINTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU
MALI



Mai 2011

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. Contexte de l'étude	4
1.2. Objectif de l'étude	4
1.1.1. Objectif général.....	4
1.1.2. Objectifs spécifiques Mali.....	4
1.1.3. Démarche méthodologique	5
2. ETUDE DE CAS : OPERATION « INITIATIVE RIZ ».....	6
2.1. CONTEXTE	6
2.1.1. Contexte global de développement.....	6
2.1.2. Contexte sectoriel.....	7
2.2. DESCRIPTIF DE L'OPERATION « INITIATIVE RIZ ».....	8
2.2.1. Justification et objectifs	8
2.2.2. Dispositif institutionnel et rôle dévolu aux organisations paysannes dans le processus de planification et de mise en œuvre de l'opération « initiative riz ».....	9
2.2.3. Coût et Plan de financement de l'opération « initiative riz ».....	12
2.3. IMPACT DE L'INITIATIVE RIZ SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRODUCTION DES ORGANISATIONS PAYSANNES, LE NIVEAU DE PRODUCTION.....	13
2.4. CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN GÉNÉRAL ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN RIZ EN PARTICULIER.....	14
2.5. CONTRIBUTION DU RIZ À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU PAYS.....	15
2.6. RÉSULTATS DE L'INITIATIVE RIZ EN TERME D'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET DE LEURS ORGANISATIONS	17
2.7. FACTEURS DE SUCCÈS DE L'OPÉRATION.....	18
2.7.1. Un engagement politique fort et constant des pouvoirs publics	18
2.7.2. Une forte adhésion des organisations professionnelles agricoles à l'initiative riz.....	19
2.7.3. L'Émergence d'un nouveau système de production de riz NERICA	19
2.7.4. Accessibilité aux intrants /équipements agricoles.....	19
2.7.5. Accessibilité à l'appui conseil.....	20
2.7.6. Structuration des producteurs et de leurs organisations et autres opérateurs de la filière	21
2.8. DIFFICULTÉS ET FAIBLESSES DE L'OPÉRATION	21
2.8.1. Un schéma de commercialisation encore insuffisant	21
2.8.2. Une programmation des objectifs et des activités de mise en œuvre à consolider...	21
2.8.3. Une subvention dont la traçabilité et la soutenabilité restent encore des enjeux.....	22
2.9. CONDITIONS CRITIQUES POUR LA RÉUSSITE DURABLE DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	22

2.9.1.	En terme de programmation des objectifs,.....	22
2.9.2.	En terme de mise en place des appuis et de suivi.....	23
2.9.3.	En terme d'amélioration de l'environnement politique, commercial, de développement	24
2.10.	RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS POUR UNE GESTION EFFICACE ET EFFICIENTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES VISANT LA PROMOTION DE LA FILIÈRE RIZ.	28
2.10.1.	Autorités Publiques.....	28
2.10.2.	Organisation de la Profession Agricole.....	29
2.10.3.	Autres Opérateurs Privés de la Filière.....	30
3.	CONCLUSIONS.....	30
	ANNEXES	32
	Annexe 1 : Termes de référence	33
	Annexe 2 : Guide d'entretien.....	35
	Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées.....	36
	BIBLIOGRAPHIE.....	38

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de l'étude

SOS Faim a développé un partenariat étroit avec quatre plateformes paysannes nationales, à savoir la CNOP (Mali), la PFPN (Niger), le CNCR (Sénégal), et la CPF (Burkina Faso), qui vise, entre autres, à développer un travail commun autour de thématiques de plaidoyer pertinentes à la fois en Belgique/Europe et en Afrique de l'Ouest, articulées autour de la souveraineté alimentaire, notamment dans le cadre de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP. A cette initiative, qualifiée « la Dynamique Afrique de l'Ouest », se sont joints d'autres partenaires techniques du Nord (CFSI et Vredeseilanden), et du Sud (les PF paysannes du Togo, de Guinée et du Bénin).

Les PF paysannes nationales énoncées ci-dessus ont marqué leur intérêt pour la réalisation, au sein des différents pays d'Afrique de l'Ouest mentionnés, d'études de cas qui illustreraient des expériences réussies de valorisation des filières d'agriculture familiale. Ces études devront permettre d'alimenter le plaidoyer des PF et de la Dynamique dans son ensemble vis-à-vis des décideurs. Au Mali, l'étude portera sur l'apport des exploitations familiales paysannes à l'amélioration de la productivité rizicole dans le cadre de l'initiative riz.

1.2. Objectif de l'étude

1.1.1. Objectif général

- Montrer à travers une diversité d'exemples dans la région Ouest Africaine que, moyennant un cadre incitatif et des conditions adaptées, les exploitations familiales des pays d'Afrique de l'Ouest peuvent relever les défis de la sécurité alimentaire dans leur région.
- Permettre, sur la base des différentes expériences identifiées, la formulation des recommandations globales pour un plaidoyer sur la pertinence de l'exploitation familiale pour relever les défis de la sécurité alimentaire et sur les moyens à mettre en place pour la soutenir et l'accompagner.

1.1.2. Objectifs spécifiques Mali

Il s'agira, dans le cas spécifique du Mali sur l'initiative riz de :

- évaluer le dispositif institutionnel et le rôle dévolu aux organisations paysannes dans le processus de planification et de mise en œuvre,
- analyser l'impact de l'initiative riz sur l'amélioration des conditions de production des organisations paysannes, le niveau de production,
- analyser l'apport des producteurs agricoles dans l'atteinte de la sécurité alimentaire en général et de la souveraineté alimentaire en riz en particulier,
- formuler, sur la base de chacune des analyses, des propositions concrètes pour un soutien effectif de l'Etat aux exploitations familiales en vue d'atteindre la sécurité/souveraineté alimentaire du pays en riz.

1.1.3. Démarche méthodologique

L'étude a été conduite selon une approche participative. Les acteurs institutionnels ont été consultés sur la base d'un guide d'entretien. Il s'agit notamment des structures de l'administration et acteurs de la profession agricole dont liste en annexe.

Ensuite, l'équipe a organisé une rencontre à San, une localité située à environ 450 km Sud de la capitale Bamako, avec les membres de l'Association des Riziculteurs de la Plaine Aménagée de San Ouest(ARPASO). Cette Association de riziculteurs gère un aménagement hydro agricole de plus de 2000 ha au profit de 4590 exploitants agricoles dont 4408 hommes et 182 femmes. Elle a eu des entretiens avec les autorités administratives et les élus locaux.

L'équipe de consultants a procédé également à la revue d'une documentation riche et variée, traitant de la problématique de développement de la filière riz et des questions de sécurité alimentaire.

2. ETUDE DE CAS : OPERATION « INITIATIVE RIZ »

2.1. CONTEXTE

2.1.1. Contexte global de développement

Au Mali, la lutte contre la pauvreté est l'axe prioritaire de la politique de développement prônée par les Pouvoirs publics et s'inscrit dans les orientations du CSCR, le cadre de référence pour toute action et programme appuyée par les partenaires au développement.

L'objectif central de développement du pays est de « promouvoir une croissance durable et une réduction de la pauvreté par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public ». Plus spécifiquement, le CSCR vise à accélérer la croissance économique avec un taux de 7% par an (2007-2011) et à améliorer le bien-être des populations maliennes.

Au titre des domaines prioritaires, le CSCR prescrit plusieurs axes d'intervention stratégiques dont i) la protection de l'environnement et la meilleure gestion des ressources naturelles ; ii) la sécurité alimentaire et le développement rural.

L'économie du pays reste fortement tributaire de trois produits d'exportation (or, coton, élevage), de l'aide publique au développement, mais également des performances du secteur agricole qui joue un rôle particulièrement important.

Bien que le pays ait connu une croissance de 5 à 6 % en moyenne au cours des dix dernières années, celle-ci n'a pas entraîné une réduction significative du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté. En 2006, 47,4 % de la population vivait encore en-dessous du seuil de pauvreté (58 % en milieu rural contre 26 % pour le milieu urbain) et la disparité entre les régions reste très forte.

En dépit de progrès tangibles dans la réalisation des OMD, seuls deux OMD, l'accès à l'eau potable et le renversement de la tendance du VIH/SIDA pourront être atteints à l'horizon 2015.

Au vu essentiellement des performances de croissance enregistrées sur la période récente, les Analystes ont plutôt tendance à souligner le caractère « modéré » des résultats engrangés et ce, en dépit du dynamisme des exportations d'or et des performances enregistrées dans le secteur agricole.

Les performances restent bien en-deçà de l'objectif de 7 % de croissance annuelle moyenne sur la période 2007-2011, compte tenu, en particulier, du poids de la croissance démographique.

Les effets de la crise économique mondiale sont venus s'ajouter à ceux, particulièrement néfastes pour les plus démunis, de la crise alimentaire mondiale et si à l'heure actuelle les prix ont une tendance à la baisse, leurs fluctuations fréquentes restent une menace sérieuse. Il est impératif pour le Mali et les pays sahéliens en général de traduire dans les faits cette ambition d'assurer la sécurité alimentaire des populations et de réduire la pauvreté rurale.

2.1.2. Contexte sectoriel

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur agricole qui occupe près de 75% de la population active, contribue pour environ 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) et fournit 30% des recettes d'exportation (CILSS, 2000). Le coton constitue la principale culture commerciale. Les productions vivrières (mil, sorgho, maïs, blé, fonio, etc.) sont essentiellement de type pluvial. Pour la promotion de la riziculture irriguée, d'importants aménagements hydro agricoles ont été réalisés dans le Delta intérieur du fleuve Niger et dans les vallées du fleuve Sénégal, Bani, Sankarani et autres cours d'eau. En dehors des zones engagées dans un processus d'intensification agricole, l'agriculture est pratiquée par de petites exploitations familiales faiblement mécanisées qui privilégient un système de type extensif. Il s'agit d'une agriculture orientée principalement vers l'autoconsommation. La part des excédents commercialisables dépasse rarement 15 à 20% de la production.

La production totale de céréales est estimée en moyenne au cours des cinq dernières années à 3.370.000 tonnes. Le sorgho, le mil et le maïs se sont principalement développés grâce à l'extension des superficies ; les rendements ne se sont pas améliorés de manière significative car les productions restent encore fortement tributaires des conditions climatiques. En effet, bon nombre de producteurs n'appliquent pas les mesures d'intensification de la production agricole. Ainsi 50% des superficies des cultures de céréales ne reçoivent aucune fumure (CPS, 2006). Les superficies de cultures de céréales recevant la fumure minérale sont estimées à moins de 20%. Même si 80% des exploitations agricoles pratiquent la culture attelée, seulement 38% des exploitations disposent d'une unité attelage.

Le taux d'utilisation des semences céréalières améliorées reste globalement faible, exception faite de la riziculture irriguée.

La production agricole reste, dans son ensemble, toujours confrontée aux vicissitudes climatiques et hydrologiques malgré les efforts consentis dans le domaine des aménagements hydro - agricoles dont le rythme de réalisation est passé de 5 500 ha à 9 000 ha/an au cours de ces dix dernières années en raison des pluies provoquées.

Une Loi d'orientation agricole(LOA) a été adoptée en 2006. Elle fixe les orientations de la politique de développement agricole du Mali et vise à garantir la souveraineté alimentaire et faire du secteur le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien être des populations.

La stratégie de développement agricole s'appuie désormais sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et l'appui à l'émergence d'un secteur agro-alimentaire structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale.

L'un des objectifs de la LOA est la modernisation et l'intensification des systèmes de production agricole. Elle engage les pouvoirs publics à soutenir des politiques qui définissent les mesures concourant à la disponibilité et l'accessibilité des produits alimentaires diversifiés sur l'étendue du territoire national.

2.2. DESCRIPTIF DE L'OPERATION « INITIATIVE RIZ »

Au Mali, le riz contribue pour environ 5% du produit intérieur brut (PIB). Sa part dans la valeur ajoutée nationale augmente avec l'amplification des flux commercialisés vers les zones urbaines. Par rapport aux filières viande et coton, dont le développement dépend des exportations, la filière riz a l'avantage d'avoir un marché national en pleine expansion. Malgré l'augmentation croissante de la production, le Mali n'est pas encore un exportateur net de riz.

2.2.1. Justification et objectifs

1) Justification

Le gouvernement du Mali a fait de la sécurité alimentaire une priorité et nourrit l'ambition de réaliser l'objectif de production de 10 millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012. La réalisation de cet objectif devrait permettre de satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales dont le riz.

Cette ambition s'appuie sur le potentiel existant en terre, en eau et en ressources humaines et les opportunités du marché.

La réalisation de cet objectif est un enjeu de premier plan au regard du contexte international qui rend compétitifs certains de nos produits agricoles, jadis fortement concurrencés par les importations de denrées alimentaires subventionnées.

Dans la perspective d'apporter une réponse à la fois conjoncturelle et structurelle à la crise céréalière généralisée qui s'est installée, et de mettre les populations à l'abri des soubresauts des marchés internationaux, le Gouvernement du Mali a décidé en 2008 de mobiliser tous les atouts dont le pays dispose et de les mettre en synergie dans une démarche volontariste à travers la mise en œuvre d'un plan d'opération dénommé « Initiative Riz ».

2) Objectifs et résultats attendus

L'objectif de l'opération « initiative riz » était de produire 1 618 323 tonnes de riz paddy au titre de la campagne agricole 2008/2009, soit une hausse de 50% par rapport à la campagne 2007/2008. Il devait être réalisé sur une superficie de 602 273 ha répartie entre les différents systèmes de riziculture et par région.

Ce niveau de production de riz paddy devrait permettre de dégager une production de riz marchand de l'ordre de 1 million de tonnes et de couvrir les besoins internes du pays estimés à 900 000 tonnes. L'excédent commercialisable attendu serait de 100 000 tonnes de riz marchand.

L'opération « initiative riz » visait à l'origine environ 447 000 exploitations agricoles sur un effectif total estimé à quelques 900 000 exploitations.

2.2.2. Dispositif institutionnel et rôle dévolu aux organisations paysannes dans le processus de planification et de mise en œuvre de l'opération « initiative riz ».

Pour une réussite de l'opération, un cadre de pilotage et de suivi a été mis en place. Il est structuré du niveau central au niveau régional comme suit.

1) Cadre institutionnel

Au niveau central

Un Comité de Pilotage et de suivi, placé sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture, a la mission d'assister celui ci dans la mise en œuvre et le suivi du déroulement de « l'initiative riz » au cours de la campagne.

Ce comité est constitué des membres représentant les Ministères, les Partenaires Techniques et Financiers, des Banques et des Institutions Financières, le Secrétaire général de l'APCAM et le Président de la CNOP. Il a un rôle essentiellement consultatif.

Une cellule technique assiste le comité de pilotage

Au niveau régional

Le Comité de Pilotage est relayée au niveau régional par un Comité régional de coordination et de suivi de l'initiative riz implanté dans les régions à vocation rizicole.

Sous l'autorité du Gouverneur, le Comité régional est chargée de la coordination, du suivi, de l'analyse et de la recherche de solutions aux problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative. Ce Comité comprend, outre les Directeurs régionaux, la Coordination régionale des ONG, des Organisations professionnelles agricoles, les Représentants régionaux des Banques et des Systèmes financiers décentralisés ainsi que les Représentants régionaux des Partenaires techniques et financiers. Le rôle joué par les Comités régionaux a été déterminant dans la réussite des actions de la campagne.

2) Rôle /responsabilité des acteurs de la production agricole dans la mise en œuvre de l'initiative riz

Les Organisations Professionnelles Agricoles et les Chambres régionales d'Agriculture

Cette initiative des pouvoirs publics a été largement appuyée par les organisations de la profession agricole (OPA). Les OPA ont animé, diffusé l'information auprès des exploitants agricoles et de leurs Organisations paysannes, sur les conditions de mise en œuvre de l'initiative riz.

Au niveau central, les représentants ont été, sans nul doute, moins percutants que les régionaux, à cause, certainement, de leur moindre implication dans le processus de conception de l'initiative et qu'ensuite, prendre le train en marche, n'a pas été facile.

Sur le terrain, afin de réussir le financement des activités, les OPA, sur toute l'étendue du territoire, ont été classées, en Organisations éligibles et non éligibles au crédit bancaire.

Les besoins des OPA ou des paysans individuels ,en matière de production , ont été recensés, et classés en fonction des systèmes de production rizicole à haut potentiel de production qui englobe la maîtrise totale de l'eau dans les périmètres irrigués et l'extension de la culture du riz NERICA dans les nouvelles zones de production (isohyète 800 mm et plus) et les autres systèmes qui viennent en complément sont classés en submersion contrôlée, bas fonds et submersion libre.

Les Chambres d'agriculture ont assisté pleinement, aussi bien les OP que les paysans individuels, dans l'expression de leurs besoins, l'élaboration des appels d'offres pour l'acquisition des engrais.

Les Organisations faitières : Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) :

Elles ont été associées à l'initiative, certes, sans un rôle précis dans sa mise en œuvre. Cependant, leur présence a constitué une espèce de caution morale, garante de la confiance entre les autorités publiques et les producteurs, sans laquelle, toute action sur le terrain aurait été vouée à l'échec. Elles ont très bien tenu leur rôle.

L'initiative riz a été conduit par les organisations professionnelles agricoles (OCB, faitières, coordinations régionales et nationales). Les principales sont entre les organisations de la zone de l'Office du Niger (SEXAGON, FAFANFASISO, autres syndicats agricoles), les OP des zones aménagées (Sélingué, Mopti, Office Riz ségou, Périmètres Irrigués Villageois de Gao de Gao et Tombouctou, ARPASO, la plaine de Niéna à Sikasso) et la Plateforme Nationale Riz. Toutes ces organisations sont membres des fédérations de la CNOP (AOPP, FENAFER, Plateforme Paysanne, etc)

Les Ministères impliqués dans la conduite des opérations

Les autorités publiques, la primature, les ministères ont été à la base de l'initiative riz. Ce fut une action volontariste des plus hautes autorités du pays sans laquelle rien n'eût été possible.

Les Partenaires techniques et financiers(PTF)

Ils ont accompagné les autorités, en apportant l'appui technique et financier dans toutes les phases de mise en œuvre de l'initiative, de la conception, la planification et la réalisation de l'initiative.

2.2.3. Coût et Plan de financement de l'opération « initiative riz »

Le coût de la première étape, campagne de mise en œuvre de « l'Initiative Riz » s'est établi à 34 593 903 140 FCFA dont :

- Etat : 13 197 903 140 FCFA ;
- Producteurs : 21 396 000 000 FCFA (engrais : 12 944 750 000 FCFA et semences : 8 451 250 000 FCFA) ;
- Partenaires Techniques et Financiers(PTF) : 3 599 199 187 FCFA.

Le coût à la charge de l'Etat est constitué des éléments de dépenses suivants : subvention engrais et semences, achats équipements, appui au fonctionnement de la station de pompage de San, appui-conseil rural, fonctionnement de la Cellule Technique de « l'Initiative Riz ».

La participation directe des producteurs qui, du reste, est la plus importante, est constituée par les apports personnels, les crédits directs accordés par les institutions financières, les achats directs effectués par eux pour acquérir les engrais et les semences.

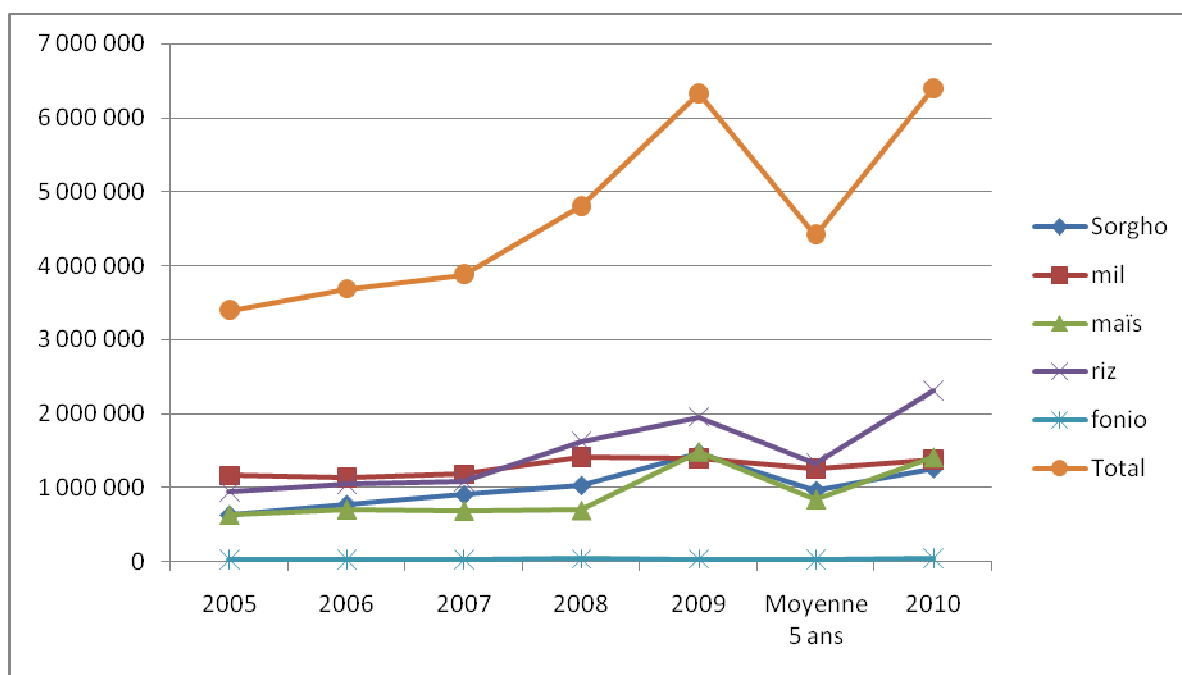
En ce qui concerne la deuxième campagne, les prévisions et les réalisations des subventions de l'Etat, au titre de la campagne 2009-2010, se trouvent consignées dans le tableau ci-après.

Rubriques	PREVISION FCFA (1000)	Réalisation (FCFA) (1000)
Semences	1 051 400	77 193
Engrais minéraux	6 398 674	3 297 897
Appui-conseil/fonctionnement	491 030	491 029
Fonctionnement Cellule Technique	150 502	40 000
Appui au fonctionnement de certaines plaines	32 000	32 000
Total	8 123 606	3 938 119

2.3.IMPACT DE L'INITIATIVE RIZ SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRODUCTION DES ORGANISATIONS PAYSANNES, LE NIVEAU DE PRODUCTION

La production de riz s'est détachée de celle des autres céréales après trois années d'appuis aux producteurs dans le cadre de « l'initiative riz ». Ces appuis, en termes de subvention et de disponibilité des intrants et d'équipements agricoles, ont été conformes aux attentes des producteurs.

Graphique : Evolution de la production céréalière des cinq dernières années



Depuis le démarrage de l'opération « initiative riz » la production de riz marque le pas sur celle des autres céréales. La tendance affichée est à la hausse ; elle double celle d'avant la crise.

Tableau sur l'évolution des importations de riz (en milliers de tonnes)

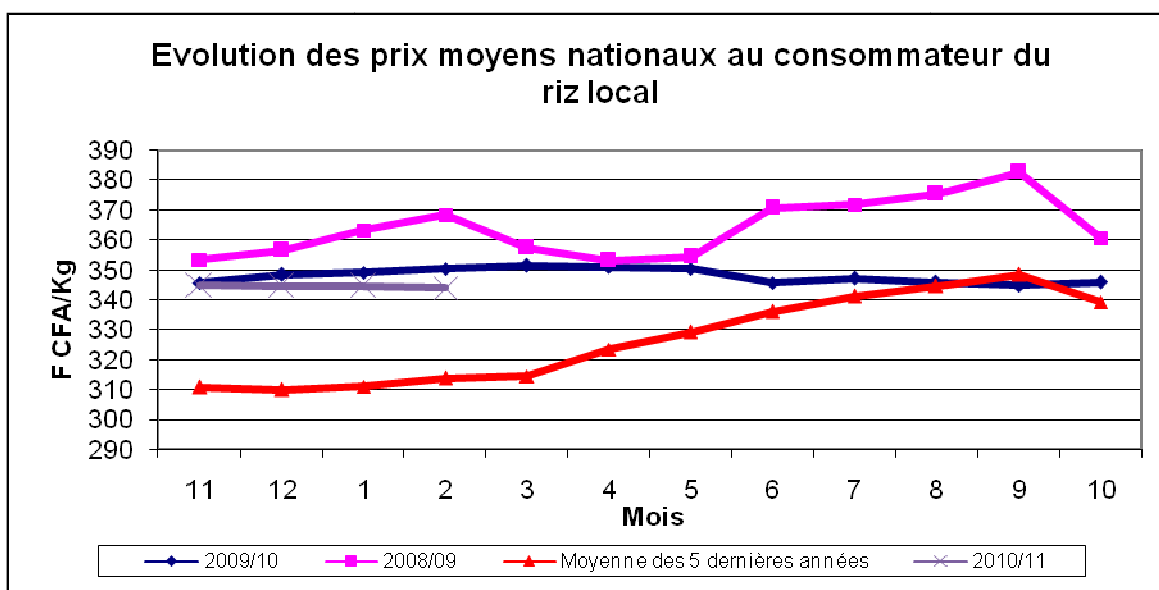
2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
152,26	140,71	141,95	200,13	135,46

L'augmentation de la production de riz a visiblement freiné le volume des importations de riz sur les cinq dernières années et la conséquence est naturellement une économie de sortie de devises.

Les intentions d'importation de riz pour l'année 2010/2011 sont les plus basses des cinq dernières années. La production de riz local en nette augmentation, de plus en plus compétitive, est en passe de prendre la part de marchés de certaines importations.

2.4. CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN GÉNÉRAL ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN RIZ EN PARTICULIER

Les consommateurs de riz local ont payé le prix fort après la crise, contrairement à la stratégie qui était de rabaisser les prix aux consommateurs tout en garantissant un prix minimum aux producteurs. La tendance des prix, actuellement en baisse, est l'expression d'une couverture assez satisfaisante des besoins de la population, et cela grâce, non seulement, à une augmentation significative de la production mais aussi à une meilleure organisation des marchés de ravitaillement des centres urbains, grands consommateurs de riz. La disponibilité de riz sur les marchés, grâce au ravitaillement correcte de ceux-ci, n'a pas permis une flambée vertigineuse des prix, mais au contraire, la tendance s'est vite stabilisée et est en baisse, au grand bonheur des consommateurs.



2.5. CONTRIBUTION DU RIZ À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU PAYS

En 2010, la contribution du riz au PIB se chiffre à 5,5 % et le taux de croissance réel de la valeur ajoutée du riz s'établit à 24 %, soit 7 points de plus par rapport aux objectifs de croissance prévus dans le CSCRP (17 %). Au niveau du Secteur agricole, le poids de riz en 2010 s'établit à 15,2 % contre 9,5 %, année de référence. En somme, la contribution de riz à été déterminante dans les performances enregistrées dans le secteur agricole au cours des trois dernières années. Cette croissance est redistributive d'autant plus qu'elle touche près de la moitié des 900 000 exploitations agricoles du pays.

Le poids du riz dans l'économie du Mali

Rubrique	2006	2007	2008	2009	2010
Poids du Riz dans le PIB (%)	3,2%	3,1%	5,1%	4,7%	5,5%
Poids du Riz dans le secteur primaire	9,5%	9,6%	14,1%	13,5%	15,2%
Taux de croissance réelle du RIZ	6,0%	2,6%	48,5%	6,0%	24,0%
Taux de croissance réelle du PIB	5,3%	4,3%	5,0%	4,5%	5,9%

L'ARPASO (Association des Riziculteurs de la Plaine Aménagée de San Ouest) : une expérience pilote à consolider en matière de responsabilisation des exploitants agricoles pour l'atteinte de la sécurité alimentaire locale.

La plaine de San Ouest occupe une place importante dans la vie socio économique de la ville de San et des villages environnants.

Le potentiel de terre aménageable est estimé à 4000ha dont seulement 2108ha sont aménagés, soit en maîtrise totale ou en submersion contrôlée par l'Etat et ses partenaires notamment :

- 1976 : 150ha de maîtrise totale et 780ha de submersion contrôlée par le FED,
- 1994 : 200ha de maîtrise totale par la coopération Néerlandaise,
- 2005 : 250ha d'extension et 150ha réhabilités en maîtrise totale par la coopération Mali-Luxembourg,
- 2008 : 500ha en maîtrise totale par la coopération Mali-Luxembourg.

L'ensemble de ces terres est irrigué par une station de pompage construite en 1976 sur financement du FED (400 millions) et rénovée en 2006 par l'Etat malien (1 milliard de franc CFA).

Les prévisions globales de mise en culture étaient de 2108,64 ha emblavés. La réalisation a été de 2085,64 ha, soit un taux de réalisation de 98,91% sur lesquelles 2072,88ha ont été récoltés soit 99,38% des réalisations (contre 99,06 % de réalisation et 1836,91ha récoltés en 2009 - 2010 pour % des réalisations).

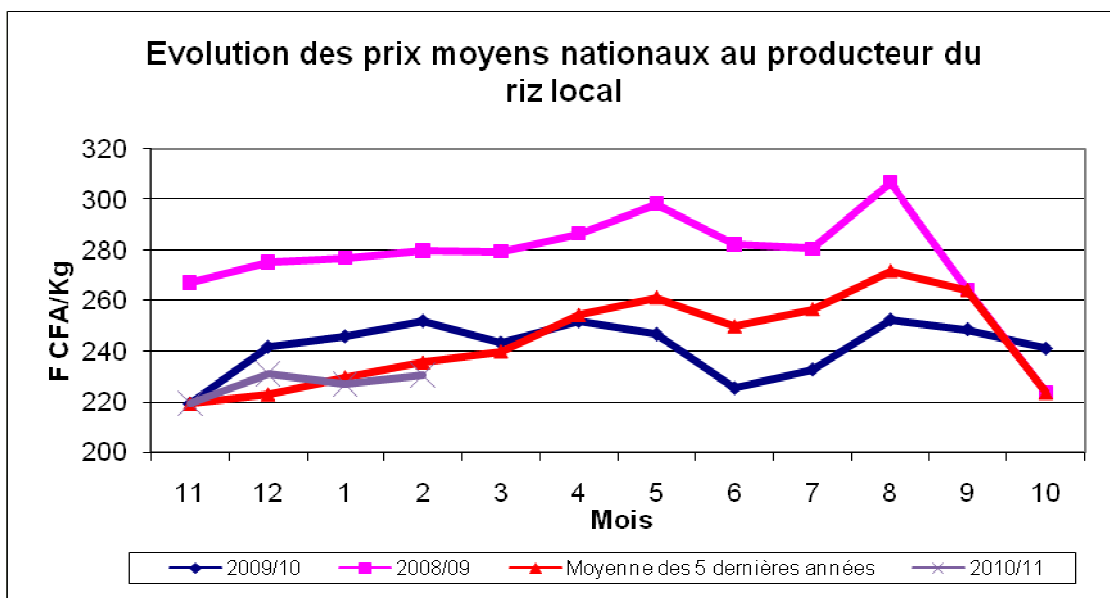
Les facteurs qui sont à la base de cette baisse de superficies sont surtout dus à l'inondation (en début de saison et au moment des repiquages) et la sécheresse qui ont fait perdre une partie des superficies (hauteurs accentuées).

La production prévue sur la PSO était de 12 665 52 tonnes pour la campagne 2010-2011

2.6. RÉSULTATS DE L'INITIATIVE RIZ EN TERME D'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET DE LEURS ORGANISATIONS

Les revenus des producteurs ont augmenté

Contrairement aux consommateurs, les producteurs de riz local, pour la première fois, ont été payés au prix le plus élevé des cinq dernières années, leur permettant ainsi de tirer de la riziculture des revenus conséquents. Avec ces augmentations de revenus, ils pourront améliorer la situation alimentaire de leurs familles et satisfaire certains besoins domestiques quotidiens.



Le riz local est bien apprécié des consommateurs maliens. Quand on sait que c'est le consommateur qui commande le marché, le riz local en devenant compétitif, concurrentiel de certaines importations de riz, peut désormais rapporter des revenus satisfaisants aux producteurs.

Les producteurs ont désormais conscience de la nécessité d'une organisation forte

Il est apparu que, les Organisations Paysannes Agricoles crédibles et celles non crédibles, n'ont pas toujours eu la même marge de manœuvre, encore moins les producteurs individuels, dans le choix des engrais, des équipements et des fournisseurs de biens matériels. Par leur implication à toutes les étapes de programmation, de planification et de réalisation des activités, certaines OPA ont amélioré leur capital d'expérience,

particulièrement dans l'élaboration et l'exécution des appels d'offres. Leur implication, à certains moments a été déterminante dans la prise de la bonne décision qui n'est pas forcément celle répondant aux critères des marchés publics.

Les producteurs ont amélioré leur capacité de production, de transformation ou de commercialisation

L'opération « initiative riz a suscité un véritable engouement pour la riziculture. L'augmentation de la production de riz est assez satisfaisante bien qu'elle soit imputable en grande partie plutôt à l'augmentation des superficies cultivées qu'à celle des rendements (tableau et graphique en-dessous). Cependant, ce fut l'occasion pour les producteurs de s'équiper en matériel afin d'améliorer le rendement de leur travail et de réduire sa pénibilité. Les équipements suivants ont été mis en place dès la première campagne :

- 70 motoculteurs en Zone Office du Niger ;
- 100 batteuses de riz et 100 décortiqueuses de riz ;
- 5 mini rizeries pour la zone Office du Niger ;
- 36 groupes motopompes destinés aux Petits Périmètres Irrigués Villageois(PPIV) de Mopti, Tombouctou, et Gao.

Dans le domaine de la transformation, les mini rizeries ont permis de mettre sur le marché des produits répondant aux exigences des consommateurs. En effet, contrairement au riz des Décortiqueuses Privées (riz DP), le riz en provenance des mini rizeries est de meilleure qualité dont il ne reste qu'à améliorer l'emballage.

2.7. FACTEURS DE SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Le succès de cette opération réside dans la conjugaison de plusieurs facteurs dont :

2.7.1. Un engagement politique fort et constant des pouvoirs publics

Le succès de cette opération a résidé, incontestablement, tout d'abord, dans l'engagement politique des plus hautes autorités publiques. Dès lors, il a été possible de mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Le troisième facteur a été les facilités d'accès au crédit équipement. Les travaux rizières sont pénibles et les producteurs ne sont pas éligibles au crédit à cause souvent de certaines conditions restrictives des Banques et des Institutions de micro finance qui ne sont pas nombreuses sur le terrain.

L'intensification de la production agricole par la modernisation de l'agriculture, est aujourd'hui une nécessité, afin d'améliorer sa productivité et sa compétitivité. L'opportunité ainsi offerte a été aussitôt saisie, par certaines organisations paysannes ou producteurs individuels pour s'équiper.

Le dernier facteur, non des moindres, a été la mobilisation quasi unanime de l'ensemble des acteurs de la filière. Dans cette mobilisation, chaque acteur a tenu à jouer pleinement sa partition, à commencer par les Organisations Paysannes et leurs faitières qui ont fourni l'information et sensibiliser les producteurs, des Partenaires Techniques et Financiers qui ont été disponibles pour accompagner l'initiative, des Opérateurs économiques dont le soucis a été le respect des engagements pris et enfin une programmation, une planification et un suivi rigoureux des activités, assurés par les services techniques.

2.7.2. Une forte adhésion des organisations professionnelles agricoles à l'initiative riz

L'engagement politique a été relayé et crédibilisé grâce au concours des organisations professionnelles agricoles dont les activités de plaidoyer ont permis l'adhésion massive des exploitants agricoles. Cet engagement est manifeste également dans tout le processus de gestion des approvisionnements en intrants et en facilitation pour la mise en marché.

2.7.3. L'Emergence d'un nouveau système de production de riz Nerica

L'Initiative Riz a entraîné une véritable visibilité de la culture du riz pluvial à travers le riz NERICA. Les surfaces ont considérablement augmenté passant de 3 000 ha en 2006 à 11 000 ha en 2008, soit un accroissement de 366 %.

2.7.4. Accessibilité aux intrants /équipements agricoles

Le troisième facteur de succès a été, sans nul doute, l'accessibilité aux intrants et équipements agricoles. En effet, les engrais étaient devenus inaccessibles aux petits producteurs à faible pouvoir d'achat, à cause de leurs coûts excessifs.

Les doses d'engrais recommandées par spéculation n'étaient donc plus respectées, d'où la stagnation ou la baisse de la production agricole.

Grâce à la subvention accordée par l'Etat, sur les engrais, le sac de 50 kg d'Urée, de DAP et de NPKS est revenu aux producteurs à 12 500 FCFA en lieu et place des prix repères suivants pratiqués sur les marchés:

- ✓ 15 435 FCFA/sac de 50 kg d'urée soit 19 % de subvention,
- ✓ 18 675 FCFA/sac de 50 kg de DAP soit 33 % de subvention.

La subvention a porté aussi sur les semences de riz Nerica, à raison de 50% du prix du kilogramme vendu à 300 FCFA.

La disponibilité et l'accessibilité aux engrais, dues à « l'Initiative Riz », ont donc permis d'approvisionner 52 % des producteurs de riz qui n'avaient aucune possibilité d'accès à ces intrants. Cela a été possible grâce à la subvention et aux modes de distribution, à savoir la vente au comptant et à crédit.

L'équipement des producteurs en matériel agricole a permis d'augmenter considérablement les surfaces exploitées et d'améliorer le respect du calendrier agricole.

Les défis qui restent à relever est l'acquisition des engrais et de l'équipement en quantité et en qualité et dans les délais requis.

Il s'agira de mettre en place une programmation et une planification rigoureuse des activités afin de garantir le succès de toutes les opérations. Un appui aux Organisations Paysannes Agricoles sera nécessaire afin qu'elles s'acquittent de cette tâche avec succès. La maîtrise de cette tâche est la clé de la durabilité des activités.

2.7.5. Accessibilité à l'appui conseil

Les activités du conseil rapproché, menées par des agents techniques expérimentés et 102 autres agents de base spécialement recrutés à cet effet, ont également contribué à la réussite de l'opération.

Ensuite, dans le cadre de la protection des cultures, le dispositif de veille mis en place a été renforcé au niveau de l'Office de la Protection des Végétaux et du Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin. L'encadrement a joué un rôle essentiel dans les domaines suivants:

1. Les conseils sur les itinéraires techniques de production dans le cadre de l'application des engrais et des herbicides,
2. La réception et la distribution des engrais dans les zones Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) où les producteurs ne sont pas éligibles au crédit bancaire,
3. Le recouvrement des crédits engrais au niveau des producteurs et leur versement dans le compte « Initiative Riz » ouvert dans les livres de la BNDA,
4. L'orientation des producteurs vers des semences appropriées,
5. Le recensement des superficies emblavées.

2.7.6. Structuration des producteurs et de leurs organisations et autres opérateurs de la filière

Il est apparu au cours de la campagne, la nécessité de poursuivre l'organisation des acteurs, particulièrement les Producteurs et les Opérateurs économiques de la filière, en vue d'un développement durable de la filière. Les Comités régionaux et locaux qui sont les organisations faitières des Organisations paysannes ont été redynamisés en vue d'une meilleure planification et expression des besoins des producteurs.

Aux Opérateurs économiques, « l'initiative riz » a été l'occasion pour eux de se concerter de se définir des zones d'influence, pour une plus grande efficacité de leur action.

2.8. DIFFICULTÉS ET FAIBLESSES DE L'OPÉRATION

2.8.1. Schéma de commercialisation encore insuffisant

La première faiblesse de l'initiative riz réside dans l'insuffisance dans la conception et la mise en œuvre d'un schéma de commercialisation, garantissant à la fois le ravitaillement des marchés intérieurs du pays des prix accessibles pour la grande majorité des consommateurs et des revenus conséquents pour les exploitants agricoles. L'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) dont le rôle est capital en matière de régulation des marchés par des achats promotionnels en temps opportun, n'arrive pas encore à jouer pleinement cette fonction.

2.8.2. Une programmation des objectifs et des activités de mise en œuvre à consolider

Une programmation, une planification même rigoureuse, doivent tenir compte de la disponibilité des ressources humaines et financières, ce qui suppose que chaque étape des activités doit être scrupuleusement planifiée. Ce qui ne fut pas le cas. Les ressources furent cherchées à la hâte et pour préparer soigneusement l'opération, les concertations entre différents acteurs furent brèves. Les conséquences de ces insuffisances ont été :

- la lenteur dans l'approvisionnement en engrais ;
- l'insuffisance de semence Nerica ;
- la mobilisation tardive des ressources financières ;
- le traitement lent des dossiers de demande de subventions.

2.8.3. Une subvention dont la traçabilité et la soutenabilité restent encore des enjeux.

La traçabilité passe nécessairement par une parfaite identification des exploitations agricoles bénéficiaires, donc une accélération du processus d'enregistrement de celles-ci, conformément à la Loi. La responsabilisation des Organisations Professionnelles agricoles devrait contribuer à améliorer la gouvernance des subventions destinées à la filière. L'Etat, à travers ses structures techniques, devrait fixer les règles du jeu et veiller à leur strict respect. Le financement des subventions accordées à l'Agriculture devrait être plus précise afin de faciliter la programmation des objectifs et la mise en œuvre des activités de campagne.

2.9. CONDITIONS CRITIQUES POUR LA RÉUSSITE DURABLE DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

A la suite de trois années de mise en œuvre de l'initiative, les mesures suivantes sont nécessaires afin de bien conduire des activités pour l'atteinte des objectifs de production durable.

2.9.1. En terme de programmation des objectifs,

Dans la perspective d'une production agricole qui assure la sécurité alimentaire des exploitations agricoles et dont l'excédent est désormais mis sur les marchés, il faut préparer le producteur à mettre cet excédent sur le marché au bon moment, à un prix compétitif en quantité suffisante et à la qualité requise.

Pour cela il faut une bonne programmation avec des objectifs de production répondant à une demande en relation avec les Opérateurs économiques.

Pour pallier certaines défaillances constatées en matière de définition des objectifs de production lors de la mise en œuvre de l'initiative, il est désormais nécessaire une coordination et une concertation entre les différents acteurs.

Dans cette optique, un rôle prépondérant sera désormais dévolu aux organisations faïtières des producteurs (APCAM, CNOP) dans la collecte des informations sur la demande en riz local afin de satisfaire les besoins des centres urbains. Cette demande devra être portée aux producteurs afin qu'ils l'intègrent dans leurs objectifs de production de campagne. Ce rôle d'interface devrait être aussi joué avec les fournisseurs d'intrants ou d'équipement de production afin d'améliorer l'accessibilité et le respect de délais de livraison.

Cette interface se poursuivra devant les autorités publiques et les Partenaires Techniques et Financiers(PTF) dans la recherche des appuis indispensables pour assurer la sécurité alimentaire des populations.

En d'autres termes il faut redynamiser « l'observatoire de la filière riz », cadre de concertation regroupant toutes les catégories d'acteurs (Producteurs, Commerçants, Transporteurs, Organisme d'appui) pour améliorer la circulation de l'information entre eux. Pour ce faire, dans une première étape, un répertoire des Organisations Paysannes ainsi que des Producteurs individuels de riz est indispensable.

2.9.2. En terme de mise en place des appuis et de suivi

Diffuser le progrès technologiques auprès des petits exploitants agricoles est le premier facteur clé qui conditionne le développement des activités agricoles et donc la croissance et la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Pour maintenir l'élan des producteurs à la suite de « l'initiative riz », deux options doivent être envisagées en termes de zonages de la production. Les zones dont le potentiel de production est très élevé et pouvant dégager des excédents de production à mettre sur les marchés et les zones à faible potentiel qui seront engagées dans la satisfaction des besoins locaux.

Les zones destinées à la couverture des besoins d'autoconsommation des exploitations agricoles

Un appui à cette catégorie de producteurs sera nécessaire pour renforcer cette tendance en termes de capacité de programmation de planification et de réalisation des activités de production de riz Nerica. L'appui principal sera la production de semences de riz Nerica pour satisfaire une demande de plus en plus forte et exigeante.

Dans ces zones, un équipement post-récolte sera aussi nécessaire pour répondre aux exigences des consommateurs.

Il est important de rappeler que le plan de production prévisionnelle de 10 millions de tonnes envisagé à l'horizon 2012 fixe des objectifs de production de riz illustrés dans le tableau et graphiques ci-après.

En droite ligne de ces ambitions de production, l'Etat doit porter ses appuis en direction des zones à haut potentiel de production en facilitant la structuration des producteurs et en accordant davantage de responsabilités à leurs organisations pour la mise en œuvre des appuis, tout en veillant à la gestion des risques majeurs.

Graphique et tableau : Objectifs de production, de superficie et de rendement de riz de 2007/2013

Campagnes agricoles	Sup (ha)	Rdt (kg/ha)	Pdt (t)
2007/2008	377 041	2 534	955 279
2008/2009	506 614	2 800	1 418 765
2009/2010	600 000	3 040	1 823 924
2010/2011	620 000	3 309	2 051 577
2011/2012	650 000	3 495	2 271 914
2012/2013	700 000	3 651	2 555 371

2.9.3. En terme d'amélioration de l'environnement politique, commercial, de développement

Sur le plan de l'amélioration de l'environnement en général, il est important de créer un cadre incitatif pour la durabilité des mesures de promotion de la filière riz.

1) Au plan institutionnel

Il est apparu à la lumière des difficultés rencontrées, et dans l'optique d'une action durable de développement de la filière, de *reconfigurer le dispositif organisationnel en impliquant plus les producteurs par l'intermédiaire de leurs Organisations faïtières (APCAM CNOP) pour une meilleure programmation, planification et suivi des activités de la filière.*

A ce titre :

- la Plateforme Nationale des Producteurs de Riz, composée de producteurs des différents bassins de production de riz, devrait être redynamisée afin de donner aux producteurs ce cadre de concertation, d'échanges indispensable au développement de la filière ;
- la nécessité de **développer l'inter professionnalité** (Producteurs/Opérateurs économiques/Banques) pour un développement durable de la filière, est apparue indispensable à toutes des rencontres des différents acteurs de la filière. Il est le cadre idéal de résolution des problèmes relatifs à la promotion de la filière. L'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de la LOA, a confié à la CNOP, la mise en place des interprofessions agricoles ;

- **l'implication des Collectivités Territoriales** (Commune rurales), dans le cadre de leur participation aux actions de développement, au regard de la Loi d'Orientation Agricole (LOA : immatriculation des exploitations, responsable du développement local), doit être renforcée dans le processus de programmation, de planification des actions de développement de la filière ;
- **l'implication des acteurs professionnels**, les organisations agricoles (syndicats, associations coopérative et différentes formes de groupements) est désormais à rechercher pour leur engagement dans la conduite des activités.

2) Au plan technique

Les résultats techniques sont certes satisfaisants, mais des efforts restent à faire pour améliorer davantage la productivité de la filière et accroître sa contribution à la sécurité alimentaire des populations. A ce titre les mesures ci-après méritent d'être poursuivies :

- les **aménagements hydro agricoles avec maîtrise de l'eau** qui enregistrent la productivité la plus élevée doivent être poursuivis ainsi que ceux sur **la culture du riz Nerica**, conformément à la mise en œuvre du volet agricole du Programme Développement Economique et Social (PDES);
- **l'introduction du riz Nerica dans les systèmes de production rizicole pluvial** a été très remarquable et mérite une attention particulière en termes d'utilisation de semences appropriées et d'herbicides de qualité. La production de semences Nerica, suffisante aujourd'hui, doit être maintenue et suivie avec attention ;
- le **renforcement de l'Appui conseil est une nécessité pour diffuser les nouvelles technologies de promotion de la filière** ;
- **l'animation d'un cadre de concertation entre producteurs** à travers leurs organisation faîtières (CNOP/APCAM) et opérateurs économiques pour définir les objectifs de production de campagne et des modalités de mise en œuvre en termes d'expression de besoin en riz en quantité et en qualité et de prix d'achat aux producteurs d'une part et d'autre part des conditions d'acquisition des engrais et ceci avant le démarrage de la campagne ;
- **la transformation et la valorisation de la production mérite d'être soutenues**. Pour ce faire, il est à généraliser l'expérience de la motorisation agricole partout où cela est possible et l'encouragement vers une production conforme à des normes de qualité par l'introduction des mini rizeries ;

- le **marché sous régional et ses exigences sont peu connus des producteurs**. Pour conquérir ce marché il faut relancer certains **outils de promotion de la filière** conçus à l'époque. Il s'agit de la publication du « *Bulletin d'information du Réseau riz* » et la mise en place d'un « *Observatoire sous régional* » sur la collecte et la diffusion de l'information sur le riz ;
- **l'expérience de la Bourse de céréales**, en cours, est à poursuivre et à améliorer ainsi que l'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles(OPA) à l'image de la « Coopérative Fasodjigui » de Ségou qui met sur les marchés les produits agricoles de ses adhérents ;
- les **études de coût de production** sur le système le plus bénéfique et sur la qualité du riz sont à poursuivre dans l'optique de mieux caractériser les facteurs déterminants pour asseoir la compétitivité durable de la filière ;
- la majorité des Organisations Paysannes Agricoles ne sont pas éligibles au crédit bancaire. il s'agit, désormais, de mettre un accent particulier sur la **bonne gouvernance** de celles-ci ;
- **maintenir et, si possible, améliorer la compétitive du riz malien**

Le riz malien est compétitif sur toute l'étendue du pays. Il s'agit de tout faire pour maintenir cette compétitivité par des interventions combinées à l'amont et à l'aval de la filière.

3) Au niveau de la production :

- améliorer la gestion des aménagements actuels et procéder à la mise en place de nouveaux aménagements ;
- améliorer les conditions phytosanitaires pour une production marchande de qualité. Il faut aussi améliorer tout le système de crédit et de distribution des intrants.

L'obtention d'un produit marchand de qualité est un objectif recherché en terme de propreté de standardisation de conditionnement et de marketing afin de l'adapter en permanence aux goûts des différents consommateurs ce qui dépendra d'une amélioration de l'ensemble du processus de production/transformation, d'où de gros besoins en recherche développement et en formation des producteurs à tous les niveaux de la filière.

De façon générale, l'amélioration de la compétitivité de la filière malienne passe certainement par un renforcement des actions suivantes :

- l'appui à la recherche qui s'est avérée efficace avec l'introduction de variétés appréciées des consommateurs et résistantes à la virose. Il faut anticiper et suivre les problèmes de résistances des nuisibles et de fertilité des sols et améliorer la transformation ;
- l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Organisation de la profession et de l'Interprofession ;
- l'appui à la mise en place, au fonctionnement et à l'exploitation de système d'informations performantes à tous les niveaux.
- la maîtrise des importations et leurs prix en vue de préserver la production nationale.

4) Au plan du financement

Le succès de l'opération « initiative riz » est surtout dû à l'énorme volume de financement consenti, en une campagne agricole, par le gouvernement et en grande partie par les producteurs maliens. Outre la poursuite de la subvention, sur laquelle tous les producteurs s'accordent, l'accent devrait être mis sur les points suivants :

- l'implication plus accrue des Institutions de Micro Finance(IMF) dans le financement des campagnes agricoles ;
- le financement des outils de communication tels que le « Bulletin du Réseau riz » et la mise en place de « l'Observatoire sous régional » composé du Mali, Benin, Sénégal, Burkina Faso, Guinée ;
- la recherche de financement pour de nouveaux aménagements hydro agricoles ;
- la recherche de financement pour la mécanisation de la production agricole et la modernisation de la transformation des produits agricoles à travers les mini rizeries ;
- la recherche de financement des études sur les systèmes rizicoles les plus productifs et la production de produits agricoles de qualité ;

- il serait intéressant que les autorités du Mali bénéficient d'un appui pour la mise en place d'une infrastructure appropriée pour le stockage de semences de qualité ainsi que de matériels d'analyse de qualité des engrais et pesticides ;
- la formation professionnelle des producteurs et de leurs organisations faïtières afin d'assurer la professionnalisation de l'agriculture.

2.10. RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS POUR UNE GESTION EFFICACE ET EFFICIENTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES VISANT LA PROMOTION DE LA FILIÈRE RIZ.

A la suite de la mise en œuvre de l'expérience « initiative riz », trois catégories d'acteurs sont aujourd'hui impliqués dans les activités la promotion de la filière riz. Il s'agit des structures publiques, des organisations des producteurs, des opérateurs privés.

2.10.1. Autorités Publiques

✓ Structures Etatiques

L'Etat, à travers ses structures publiques doit veiller à l'organisation et au fonctionnement efficient des dispositifs d'approvisionnement en intrants des exploitants Agricoles et de leurs organisations.

Il a la pleine responsabilité d'accorder des subventions et des bonifications d'intérêt aux exploitants Agricoles et à leurs organisations pour leur permettre d'accéder à des services agricoles de base ou financer l'acquisition d'équipements, la promotion du développement de filières ciblées dont celle du riz .

L'Etat a l'obligation :

- ✓ d'appuyer les programmes de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles et des organisations interprofessionnelles des filières par la formation, l'appui à l'organisation et à la structuration ainsi qu'aux rencontres et échanges sous régionaux et internationaux.
- ✓ et d'accorder des bonifications d'intérêt destinées à intensifier et à moderniser l'agriculture au profit des exploitations agricoles notamment, pour financer l'acquisition d'équipements, la promotion du développement de filières ciblées ou de zones de productions particulières et l'initiative riz s'inscrit dans ce cadre.

Ce sont essentiellement les services nationaux de Vulgarisation et les services de Recherche agronomiques (Direction Nationale de l'Agriculture, Offices de Développement Rural, Institut d'Economie Rurale).

Bien qu'ayant assumé des fonctions qui n'étaient pas les leurs lors de la mise en œuvre de l'initiative riz, ils doivent impérativement revenir à leurs fonctions initiales qui s'expriment en termes d'orientation, de sensibilisation, d'incitation et de contrôle.

✓ **Collectivités Territoriales**

Les collectivités territoriales ont joué jusqu'ici, un rôle marginal dans la mise en œuvre de l'initiative. Leur responsabilité, en qualité de maître d'ouvrage du développement local, doit les amener à promouvoir le développement des aménagements rizicoles de proximité et à s'impliquer dans le processus de programmation, de budgétisation de leur ressort territorial.

2.10.2. Organisation de la Profession Agricole

✓ **Chambres régionales d'Agriculture**

Les Chambres d'Agriculture ont la vocation principale d'appuyer l'émergence d'organisations professionnelles ou interprofessionnelles agricoles. Elles doivent contribuer aussi à la promotion du partenariat entre les organisations professionnelles agricoles nationales d'une part et d'autre part entre celles-ci et les organisations professionnelles agricoles existant au niveau sous-régional ou international.

Aussi, elles doivent poursuivre leur mission de plaidoyer, d'information, de formation et d'incitation auprès des organisations paysannes aussi bien que des exploitants individuels pour la bonne gouvernance de « l'initiative riz ».

✓ **Organisations Professionnelles Agricoles**

Les Organisations Professionnelles Agricoles disposent du droit de participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes publics nationaux d'intervention dans leurs domaines de compétence.

Elles devraient donc assumer pleinement cette responsabilité en s'impliquant dans tout le processus de programmation mise en œuvre des mesures suivi et évaluation.

Pour ce faire les Organisations Professionnelles Agricoles devraient bénéficier d'appuis spécifiquement pour le renforcement de leurs capacités. Les Organisations Professionnelles Agricoles faitières doivent assumer des délégations de prestations de services dans les conditions définies par la réglementation et dans les zones où la structuration des producteurs est encore faible.

2.10.3. Autres Opérateurs Privés de la Filière

Ce groupe d'acteurs comprend principalement des fournisseurs d'intrants, des acheteurs de riz et le système financier. Leur rôle dans le processus de développement de la filière est aussi déterminant. Il est de leur responsabilité d'organiser au mieux les opérations amont et aval de la filière pour que la chaîne des valeurs soit parfaitement bien établie.

3. CONCLUSIONS

La filière riz joue et jouera longtemps un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire du pays. L'engagement politique en faveur de la promotion de cette filière mérite d'être maintenu sur le long terme. Dans le même temps, les producteurs rizicoles et leurs organisations doivent assumer pleinement leurs responsabilités dans la gestion durable de la filière.

L'expérience de l'opération « initiative riz » est une expérience inédite qui démontre que la sécurité alimentaire des populations peut être assurée par la mise en œuvre de politiques publiques mieux ciblées sur les exploitations agricoles et leurs organisations .

L'opération « initiative riz » a engrangé des résultats encourageants mais force est de reconnaître que des difficultés subsistent encore dont :

- la complexité du mécanisme de la commercialisation qui, malgré les efforts consentis par les autorités pour la mise en place des équipements post récoltes, n'a pas répondu aux attentes ;
- le faible taux de récupération des crédits équipements placés lors de la première campagne;
- le faible niveau de financement des crédits stockages ou des avances de commercialisation par les institutions financières.

Dans le registre des recommandations pour la pleine réussite de cette politique pilote en matière de sécurité alimentaire et d'amélioration des conditions de vie des exploitants agricoles, il est important de mentionner :

- la **poursuite de la subvention en vue de renforcer l'accessibilité** du plus grand nombre de producteurs aux engrais;
- l'**encouragement des banques et IMF d'aller vers les crédits de stockage** (warrantage) en vue d'accompagner plus efficacement les producteurs;
- la **mise en place d'un mécanisme de commercialisation accepté par tous les acteurs impliqués**. Ce volet commercialisation mérite encore des réflexions et sa réussite passe

obligatoirement par l'implication d'une part des autorités pour fixer les prix avant le démarrage de la campagne et d'autre part, par l'engagement des producteurs et des opérateurs économiques d'accepter la réduction de leurs marges bénéficiaires;

- la **poursuite du renforcement de l'appui conseil** par le recrutement de nouveaux agents de vulgarisation en vue d'une meilleure couverture des zones de production ;
- **L'amélioration de la gouvernance de l'initiative riz** par une plus responsabilisation plus accrue des exploitants agricoles et de leurs organisations dans l'approvisionnement en intrants agricoles , la mise en marché et même la gestion des aménagements de proximité à l'image de celle de San Ouest et à moyen termes, l'émergence d'une véritable interprofession riz ;
- L'Etat, à travers les structures publiques, devrait œuvrer à la **mise en place de mesures de soutien à la production et à la productivité et veiller à l'amélioration continue de la compétitivité du riz malien** par rapport au marché extérieur.

L'ensemble de ces recommandations constitue le prolongement opérationnel et concret des dispositions de la Loi d'Orientation Agricole du Pays.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence

Contexte général

SOS Faim a développé un partenariat étroit avec quatre plateformes paysannes nationales, à savoir la CNOP (Mali), la PFPN (Niger), le CNCR (Sénégal), et la CPF (Burkina Faso), qui vise, entre autres, à développer un travail commun autour de thématiques de plaidoyer pertinentes à la fois en Belgique/Europe, et en Afrique de l'Ouest ; articulées autour de la souveraineté alimentaire, notamment dans le cadre de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP. A cette initiative, qualifiée « la Dynamique Afrique de l'Ouest » se sont joints d'autres partenaires techniques du Nord (CFSI et Vredeseilanden), et du Sud (les PF paysannes du Togo, de Guinée, et du Bénin).

A l'occasion d'un séminaire à Dakar du 6 au 9 novembre 2010, les PF paysannes nationales énoncées ci-dessus ont marqué leur intérêt pour la réalisation, au sein des différents pays d'Afrique de l'Ouest mentionnés, d'études de cas qui illustreraient des expériences réussies de valorisation des filières d'agriculture familiale. Ces études devront permettre d'alimenter le plaidoyer à la prochaine Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP en Hongrie, mais aussi plus généralement le plaidoyer des PF et de la Dynamique dans son ensemble vis-à-vis des décideurs. Au Mali, l'étude portera sur l'apport des exploitations familiales paysannes à l'amélioration de la productivité rizicole dans le cadre de l'initiative riz.

Objectifs des études

1. objectif général

- Montrer à travers une diversité d'exemples dans la région Ouest Africaine que, moyennant un cadre incitatif et des conditions adaptées, les exploitations familiales des pays d'Afrique de l'Ouest peuvent relever les défis de la sécurité alimentaire dans leur région.
- Permettre, sur la base des différentes expériences identifiées, la formulation des recommandations globales pour un plaidoyer sur la pertinence de l'exploitation familiale pour relever les défis de la sécurité alimentaire et sur les moyens à mettre en place pour la soutenir et l'accompagner.

2. Objectifs spécifiques Mali

Il s'agira, dans le cas spécifique du Mali sur l'initiative riz, de :

- évaluer le dispositif institutionnel et le rôle dévolu aux organisations paysannes dans le processus de planification et de mise en œuvre ;
- analyser l'impact de l'initiative riz sur l'amélioration des conditions de production des organisations paysannes, le niveau de production ;

- analyser l'apport des producteurs agricoles dans l'atteinte de la sécurité alimentaire en général et celle de la souveraineté alimentaire en riz en particulier ;
- formuler, sur la base de chacune des analyses, des propositions concrètes pour un soutien effectif l'Etat aux exploitations familiales en vue d'atteindre la sécurité/souveraineté alimentaire du pays en riz.

Méthodologie

L'approche de l'étude de cas se veut participative entre la CNOPMALI et le Prestataire, et encrée sur la réalité du terrain. Elle suivra les modalités précisées dans les termes de référence et autres spécifications que la CNOPMALI pourra convenir avec le Prestataire pour assurer sa plus grande efficacité et répondre aux attentes particulières de la CNOPMALI. Les modalités additionnelles convenues par écrit entre le Prestataire et la CNOPMALI, au-delà des TdR et de l'offre du Prestataire seront communiquées à SOS FAIM, pour information. En aucun cas, elles n'engendreront un surcoût dans le chef de SOS FAIM.

L'atelier d'échange et de validation fait partie intégrante de la présente étude et constitue un élément fondamental en vue de l'appropriation de l'étude et de sa valorisation. Sa réalisation engage le Prestataire, ainsi que la CNOPMALI qui est tenue de tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation de cet atelier dans les délais.

Calendrier et délais

Un calendrier précis est fixé pour l'étude et la restitution de l'étude. Il engage tant le Prestataire que la CNOPMALI qui se montrera disponible pour permettre au Prestataire d'avoir accès à toutes les informations nécessaires et utiles pour mener l'étude à bonne fin.

Les échéances sont fixées comme suit :

- Collecte des informations et rédaction d'un pré-rapport ;
- Echange en vue d'enrichir le pré-rapport et de le valider, à l'occasion d'un atelier avec la CNOPMALI ;
- Rédaction du rapport final ;

L'Atelier aura lieu pendant une journée. La date de l'Atelier national sera convenue conjointement entre la CNOPMALI et le Prestataire, en fonction de leurs agendas respectifs, et conformément à l'échéance fixée ci-dessus.

Annexe 2 : Guide d'entretien

- Quelle a été le rôle/responsabilité de votre organisation dans la mise en œuvre de l'opération « Initiative riz » ?
- Quelle a été le rôle/responsabilité des organisations paysannes dans la mise en œuvre de l'opération « Initiative riz » ?
- Quel a été l'impact de l'opération « Initiative riz » d'une manière générale sur les résultats de production ?
- Quel soutien l'Etat doit-il apporter aux exploitations familiales en vue d'assurer la sécurité /souveraineté alimentaire du Mali en riz ?
- La subvention des intrants doit-elle être maintenue ?

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Nom et Prénom	Organisation/Structure	Fonction
Daniel Siméon KLEMA	Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)	Directeur National
Abdoulaye KEITA	(APCAM)	Coordinateur du Réseau de la filière riz
Seydou COULIBALY	Coordination de l'opération « Initiative riz »	Coordonnateur
Bakary TOGOLA	APCAM	Président
Salif Foulani Sissoko	CNOP	Coordonnateur
Mamadou Togola	ARPASO	Chargé de l'irrigation et de vulgarisation agricole
Bakary Traoré	ARPASO	Adjoint chargé des irrigations
Arouna Sangaré	Secteur Agriculture/San	Chef Secteur Agricole
Adama Traoré	Secteur Agriculture/San	Chef périmètre Secteur Agricole de SAN
Ibrahim Doumbia	ARPASO	Chargé des irrigations du S.A
Aly Sanogo	ARPASO	Technicien ARPASO
Cheik A. Traoré	ARPASO	Responsable équipe technique ARPASO
Alaye DAO	ARPASO	Prédisent
Seydou Djan TRAORE	Cercle	Sous Préfet
Alaye TOURE	ARPASO	Secteur des Infrastructures
Amadou DEMBELE	ARPASO	Secrétaire Administratif
Mohamed Baba CISSE	ARPASO	Trésorier
Soumana Napa	ARPASO	Secrétaire
Ali SANOGO	ARPASO	Technicien
Sekou Amala TRAORE	ARPASO	Secrétaire au x Conflits
Mamadou TOGO	ARPASO	Secrétaire à l'Organisation
Oumar TRAORE	ARPASO	Secrétaire Adjoint Info
Tahirou DEMBELE	ARPASO	Secrétaire Production
Sory KONE	ARPASO	Secrétaire Chargé
Oumar DAO	ARPASO	Secrétaire Adjoint Chargé
Ousmane BERTHE	ARPASO	Trésorier Adjoint
Bakary Mpè-Aly TRAORE	ARPASO	Section Néant
Boukaye MAIGA	ARPASO	Secrétaire Adjoint aux Conflits
Koké SAMAKE	ARPASO	Secrétaire Chargé au contrôle
Mohamed MAIGA	ARPASO	Premier Adjoint au préfet
Drissa CLY	Cercle	Sous Préfet San
Sira Oumar TRAORE	Mairie de San	Maire
Yaya CISSE	Mairie de San	Secrétaire Général Maire San
Ibrahim SISSOKO	Conseil de Cercle SAN	2 ^{ème} Vice Président Conseiller Cercle
Dramane DIARRA	Conseil de Cercle SAN	Chargé Développement rural Conseil Cercle
Amadou DIALLO	Conseil de Cercle SAN	Secrétaire Général
Kasoum SISSOKO	Service Local Génie rural	Chef Service Local

BIBLIOGRAPHIE

- Initiative Riz : Bilan de la Campagne 2008/2009
- Initiative Riz : Bilan de la Campagne 2009/2010
- La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché (Agence Française de Coopération) septembre 2005
- Recensement général de l'Agriculture (RGA)- Campagne Agricole 2004-2005
- Loi d'Orientation Agricole(LOA)
- Projet de Développement Economique et Social(PDES)
- Plan d'Action pour la Production de 10 millions de tonnes de Céréales à l'horizon 2012(Ministère de l'Agriculture)
- Bilan céréalier de la Campagne Agricole 2010/2011

Abréviations :

APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

ARPASO : Association des Riziculteurs de la Plaine de San Ouest

BNDA : Banque Nationale de Développement Agricole

CILSS : Conseil Interafricain de Lutte contre la Sècheresse au Sahel

CNOP : Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali

CPS : Cellule de Planification et de Statistique

CSCRIP : Cellule de Suivi de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

DAP : Di ammonium phosphaté

DNA : Direction Nationale de l'Agriculture

DRA : Direction Régionale de l'Agriculture

IMF : Institut de Micro Finance

LOA : Loi d'Orientation Agricole

NERICA : New Rice for Africa

NPKS : N (azote), P (phosphate), K (potassium), S (soufre)

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

OPAM : Office des Produits Agricoles du Mali

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PDES : Programme de Développement Economiques et Sociale

PPIV : Petit Périmètre Irrigué Villageois

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

